

TOURNOIS AU SYSTEME SUISSE Formulaire H2 / DNA
EN PARTIES DE 61 MINUTES AU K.O.

DEMANDE D'HOMOLOGATION

Cette demande d'homologation doit être remplie au moins 1 mois avant le début du tournoi et expédiée à :

Fédération Française des Echecs, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Cedex

En sollicitant l'homologation, l'organisateur s'engage à verser les droits qui s'élèvent à 7% du montant total des inscriptions et qu'il remettra à l'arbitre, par chèque à l'ordre de la F.F.E, avant la 3^{ème} ronde du tournoi.

Rappel : les parties jouées selon cette cadence définie dans l'appendice B' (spécificité française) ne sont pas prises en compte pour le Elo FIDE.

NOM ET LIEU DU TOURNOI :

Date et heure de la première ronde :

Date et heure de la dernière ronde :

Nombre de rondes :

Système d'appariements : suisse intégral ou Système de Haley ou S.A.D

Systèmes de départage : 1) 2) 3)

Montant total des prix :

Montant des droits d'inscription : SENIORS =

JEUNES =

(Pour les jeunes, au maximum 50% du tarif senior)

Arbitre principal

Nom :

Niveau :

Téléphone :

e-mail :

Retard au début de la ronde

Un joueur peut avoir min de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait (à mettre obligatoirement dans le règlement intérieur)

Dispositif spécifique – nulle par accord mutuel.

L'organisateur d'un tournoi peut, en accord avec l'arbitre principal, adopter un dispositif spécifique lié à l'application du 5.2c, précisant par exemple un nombre de coups minimal, ou un temps de jeu minimal, ou l'accord de l'arbitre, voire une combinaison de ces 3 conditions. Ceci est soumis à l'approbation préalable du responsable des homologations.

? Je n'adopte pas de dispositif spécifique ? J'adopte un dispositif spécifique

Décrivez votre dispositif (au verso si nécessaire)

L'organisateur s'engage à faire figurer ces dispositifs dans son annonce de tournoi et dans toutes ses publicités.

Organisateur

Nom :

Adresse postale :

Téléphone :

e-mail :

Date et signature de l'organisateur :